

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 20 AVRIL 2022 EN PRÉSENTIEL ET PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à cette réunion : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-Bruno et Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h 15.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2022-04-2727

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat - Achat de fournitures complémentaires pour l'installation des réservoirs de lixiviat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
5. Octroi de contrat - Achat de réservoirs à condensat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
6. Octroi de contrat - Travaux de recouvrement final phase 3, aménagement de la cellule n° 7 et dynamitage de la cellule n° 9 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
7. Octroi de mandat – Services professionnels – Réalisation du rapport de performance de l'usine de traitement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
8. Octroi de contrat – Diverses opérations à l'écocentre de Saint-Félicien
9. Autorisation de paiement – Frais d'avocat pour la défense de la RMR et Inter-Cité Construction Itée/Entreprises Alfred Boivin inc.
10. Autorisation de paiement – Intervention laboratoire TAGA - Incendie 16 avril 2021
11. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2022-04-2728

4. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE FOURNITURES COMPLÉMENTAIRES POUR L’INSTALLATION DES RÉSERVOIRS DE LIXIVIAT AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DU (LET) D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE complémentaiement à l’achat des réservoirs à lixiviat pour les futures conduites de captage de biogaz H22, H29 et H30 (côté nord), la Régie désire acheter des tuyaux, raccords et manchons afin de raccorder les accès de nettoyage aux réservoirs ainsi qu’aux conduites de drainage des futurs ouvrages de captage de biogaz;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à déposer des prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	Saguenay	9 695,59 \$
Huot	Alma	11 948,90 \$

ATTENDU QUE le bas soumissionnaire conforme est Produits BCM de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’achat de fournitures complémentaires pour l’installation des réservoirs de lixiviat au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station à Produits BCM pour un montant de 9 695,59 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2022-04-2729

5. OCTROI DE CONTRAT POUR L’ACHAT DE RÉSERVOIRS À CONDENSAT AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU’afin de réaliser les travaux préparatoires avant la mise en place de deux conduites de captage de biogaz sur le front des déchets, la Régie désire acheter quatre réservoirs à lixiviat;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à déposer des prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	Saguenay	20 882,04 \$
Huot	Alma	21 999,11 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Produits BCM de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’achat de réservoirs à condensat au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station à Produits BCM pour un montant de 20 882,04 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2022-04-2730

6.	OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL PHASE 3, AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE N° 7 ET DYNAMITAGE DE LA CELLULE N° 9 AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D’HÉBERTVILLE-STATION
----	--

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions par appel d’offres public et que six entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprises	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Les Entreprises Rosario Martel inc.	Alma	4 355 615,77 \$
Claveau et Fils inc.	Jonquière	3 467 531,80 \$
Excavation de Chicoutimi inc.	Chicoutimi	3 702 057,08 \$
Les Constructions de l’Est	Alma	3 739 644,55 \$
Les Excavations G. Larouche inc.	Alma	6 387 500,00 \$
Les Entreprises Alfred Boivin inc.	Chicoutimi	3 843 598,36 \$

ATTENDU QU’en 2022 les travaux suivants sont nécessaires :

- Recouvrement final phase 3;
- Aménagement de la cellule n° 7;
- Dynamitage d’une partie de la cellule n° 9;

ATTENDU QUE la Régie propose d’octroyer le contrat à l’entreprise Claveau et Fils inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d’octroyer le contrat à l’entreprise Claveau et Fils inc. pour un montant de 3 467 531,80 \$ incluant les taxes applicables. Une somme de 2 201 528,10 \$ taxes incluses sera prise à même la réserve financière pour la construction de cellules et une somme de 1 266 003,71 \$ sera prise à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2022-04-2731

7. OCTROI DE MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LA RÉALISATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L’USINE DE TRAITEMENT DU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU’à la demande du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Régie doit procéder à l’analyse de la performance de son système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d’enfouissement technique d’Hébertville-Station, et ce, pour les années 2017 à 2021;

ATTENDU QUE l’analyse doit porter sur l’état général du système de traitement et sur l’analyse des résultats obtenus à l’effluent du système de traitement par rapport aux exigences de rejet du REIMR, du décret et des objectifs environnementaux de rejet (OER);

ATTENDU QU’une proposition a été demandée à une firme spécialisée afin d’accompagner la Régie dans la réalisation de cette étude détaillée;

ATTENDU QUE pour réaliser ce mandat, une estimation budgétaire forfaitaire de 13 337,00 \$ incluant les taxes applicables a été faite par la firme Tetra Tech;

ATTENDU QUE la Régie propose d’octroyer le mandat à la firme Tetra Tech;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la Régie des matières résiduelles d’octroyer le mandat à la firme Tetra Tech pour un montant de 13 337,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2022-04-2732

8. OCTROI DE CONTRAT POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L’ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une entreprise pour un contrat de service pour diverses opérations à l’écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d’offres sur invitation et que trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Machinerie Tremblay et Potvin	Saint-Félicien	81 174,65 \$
Felco enr.	Saint-Félicien	112 796,22 \$
Aviation R & L	Saint-Félicien	N’a pas soumissionné

ATTENDU QUE la Régie propose d’octroyer le contrat à l’entreprise Machinerie Tremblay et Potvin de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'octroyer le contrat à l'entreprise Machinerie Tremblay et Potvin, soit le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 81 174,65 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement pour 2022-2023.

Résolution 2022-04-2733

9. AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS D'AVOCAT POUR LA DÉFENSE RMR ET INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE/ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC.

ATTENDU QU'en 2018, lors des travaux pour la construction de la cellule n° 6, Inter-Cité Construction Ltée (sous-traitant des Entreprises Alfred Boivin inc.) a réclamé des frais de dynamitage supplémentaires d'un montant de 90 000,00 \$;

ATTENDU QUE selon nos estimations, ce montant est injustifié;

ATTENDU QU'étant poursuivie en justice, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean doit se défendre;

ATTENDU QUE le procès s'est déroulé pendant quatre jours en février et des frais de 23 139,05 \$ incluant les taxes applicables ont été engagés auprès de M^e Serge R. Simard, avocat pour les services rendus.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le paiement de 23 139,05 \$ pour les services de M^e Serge R. Simard, avocat. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-04-2734

10. AUTORISATION DE PAIEMENT – INTERVENTION LABORATOIRE TAGA - INCENDIE 16 AVRIL 2021

ATTENDU QU'un incendie s'est produit le 16 avril 2021 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mobilisé l'unité mobile TAGA (laboratoire mobile d'analyse de l'air) afin d'effectuer des mesures de qualité de l'air ambiant au pourtour du site;

ATTENDU QUE les frais associés à cette mobilisation sont à la charge du générateur de risques, donc de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à payer les frais reliés à l'utilisation de cette unité pour un montant de 30 815,88 \$ au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est en outre résolu d'autoriser la direction générale à faire des représentations et de signifier par lettre au ministère les délais administratifs importants par le fait que la facture a été envoyée à l'administration de la Régie douze mois après l'évènement. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-04-2735

11. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de madame Véronique Fortin, la séance est levée à 10 h 30.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général

